



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
du Séminaire de Sherbrooke**

Décembre 2015



Québec, le 14 décembre 2015

Madame Claire Beaudoin
Directrice générale par intérim
Séminaire de Sherbrooke
159, rue Marquette
Sherbrooke (Québec) J1H 1L6

Objet : Évaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes révisée

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 7 décembre 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Séminaire de Sherbrooke. Cette PIEP révisée a été adoptée par le conseil d'administration du Séminaire le 1^{er} octobre 2015.

La Commission avait constaté, lors de l'analyse de la PIEP précédente du Séminaire en avril 2015, que celui-ci n'avait pas retenu les critères de pertinence et d'efficacité pour ses évaluations de programme. Conséquemment, elle avait recommandé au Séminaire d'évaluer ses programmes en incluant les critères de pertinence et d'efficacité afin de dresser un portrait complet du programme. Pour répondre à la recommandation, le Séminaire a modifié sa section sur les critères d'évaluation d'un programme d'études afin d'y inclure les critères de pertinence et d'efficacité. La Commission estime qu'il a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation. Celle-ci est donc levée.

La Commission note que le Séminaire a également tenu compte de l'invitation émise lors de l'évaluation de sa politique. En effet, il a ajouté à sa politique des principes déontologiques qui viennent encadrer le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation. La Commission avait aussi formulé une suggestion au Séminaire afin qu'il se donne un mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa politique. La Commission note que la politique prévoit maintenant un mécanisme d'autoévaluation permettant

notamment d'examiner l'efficacité de l'application de la politique. Elle invite cependant le Séminaire à préciser que la conformité de l'application de la politique sera aussi examinée lors de l'autoévaluation, à déterminer l'instance responsable de cette autoévaluation, les indications méthodologiques ainsi que les modalités de participation des individus et des instances à la démarche.

La Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Séminaire de Sherbrooke est dorénavant entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M^{me} Nathalie Grégoire, directrice des études par intérim